

Un texte d'appel à la grève à destination des stagiaires circulent actuellement à l'ESPE de Paris. Nous vous le copions ci-dessous.

STAGIAIRES, METTONS-NOUS EN GRÈVE ! **Le 22 mars est un jour de grève nationale dans la fonction publique : stagiaires de l'Education nationale, rejoignons le mouvement !**

Défendre nos conditions de travail futures Les raisons de la colère ne manquent pas, et pour nous qui entrons dans le métier, la défense de ce dernier est d'autant plus légitimes. Que cela soit au niveau des salaires (gel des salaires, hausse de la CSG) ou de nos conditions de travail (manque de remplacement, suppression de postes et de classes, baisse des dotations horaires globales) et malgré les discours du ministre sur la « confiance » qu'il nous accorde, c'est notre pratique du métier et nos conditions de vie qui s'annoncent dégradées. Quand on observe l'embauche massive de contractuel.le.s dans l'Education nationale et parallèlement à cela la volonté affichée d'en finir avec le statut des cheminot.e.s, on ne peut qu'avoir peur pour le statut futur des enseignant.e.s.

Enseigner oui, mais dans quelle école ? Pour quelle société ? On le savait déjà, l'école renforce voire produit des inégalités : on pouvait toutefois encore croire à une école ayant pour mission la justice sociale et l'émancipation ou en tous cas espérer que l'on aille dans cette direction. Avec les réformes du lycée et de l'entrée à l'université, le gouvernement enterre l'ambition d'un enseignement supérieur ouvert au plus grand nombre, et renforce l'élitisme et les inégalités du système. C'est la place même de l'école dans la société qui est modifiée et bien le sens de notre métier, à nous enseignant.e.s, qui s'en trouve attaqué. **Une solution : réagir, s'organiser et lutter.** La technique du gouvernement est de frapper vite et fort, pour produire un sentiment d'inéluctable. A cela, la seule solution est de réagir, d'exprimer un refus net et sans concession, faire tomber l'impression de consensus technocratique que tente de créer le ministre Blanquer dans les médias. L'outil principal des travailleurs/ses reste la grève : elle permet d'exprimer un refus en actes et de dégager du temps pour se rencontrer et manifester. **Les stagiaires ont le droit de grève !** Les fonctionnaires-stagiaires ont le droit de grève en tant que ce statut est encadré par la loi dite Le Pors (du 13 juillet 1983). Les seules obligations sont : qu'un syndicat dépose un préavis de grève (des préavis nationaux ont été déposés pour le 22 mars) et, pour le premier degré uniquement, de se déclarer grévistes trois jours avant auprès de l'inspection dans le cadre du service minimum d'accueil. La mention d'un fait de grève lors d'une commission de titularisation est illégale, et pourrait être poursuivi au tribunal administratif. Il va de soi qu'il est aussi possible de faire grève lorsqu'on est en cours à l'ESPE. [****Oui, mais mes élèves !***] Notre profession a la particularité d'être vécue pour beaucoup sur une modalité vocationnelle : nous faisons pour beaucoup ce métier dans le but d'aider nos élèves, et souvent en particulier ceux des milieux défavorisé.e.s. Bien souvent, cela est utilisé contre nous, contre nos conditions de travail pour nous demander du travail gratuit, et ici, pour nous empêcher de faire grève. Il faut en finir dès maintenant avec cette culpabilité, d'autant que se battre pour un service public d'éducation n'a rien d'égoïste ! Dans le premier degré, la difficulté est aussi que la charge des élèves revient aux collègues non-grévistes, c'est pourquoi l'idéal est de penser une grève collectivement, en équipe. Au milieu des multiples contraintes qui ponctuent l'année de stage, autant anticiper : prévoir la grève à l'avance permet de ne pas se sentir débordé.e !

Documents joints

[tract_stagiaire_mettez_vous_en_greve.pdf](#)